



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 15/ACAJ/2021

Allègement des prix des tarifs des services aériens et denrées de première nécessité

Kinshasa, le 28 juin 2021 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice, ACAJ en sigle, **salue les décisions** annoncées par le Gouvernement, à la suite de sa réunion du vendredi 25 juin 2021, concernant particulièrement l'allègement des prix des tarifs des services aériens et certaines denrées de première nécessité.

Pour ce qui concerne spécifiquement les produits surgelés d'importation, vendus sur le marché à Kinshasa, le Conseil des Ministres a relevé que sur base des éléments recueillis et des déclarations faites par les opérateurs économiques ainsi que les informations obtenues sur le lieu d'approvisionnement en Namibie, le Ministère de l'Économie Nationale a répertorié **au moins 36 éléments irréguliers non incorporables dans les structures des prix qui les surchargent sensiblement et amenuisent par conséquent le pouvoir d'achat de la population.**

L'ACAJ note que loin d'être une innovation, le constat dressé par le Gouvernement a déjà fait l'objet du rapport 2 d'audit des prix et du commerce triangulaire réalisé, depuis 2013, par la firme MENAA FINANCE¹, à la demande du Ministère de l'Économie et Commerce, sans qu'aucune suite idoine n'y soit réservée par les Gouvernements successifs. Ledit rapport avait déjà mis en évidence : **(i) l'ampleur du commerce triangulaire, la faiblesse du système statistique et partant la dépendance de l'économie congolaise à l'égard des importateurs, (ii) la vulnérabilité alimentaire de la RDC aggravée par l'opacité des circuits d'importation et l'impossibilité d'assurer une traçabilité des importations et, (iii) la façon dont les parties prenantes au commerce triangulaire tirent profit de la situation.**

Face à ce constat d'une maffia systémique entretenue et couverte par un semblant de légalité, les principales recommandations de la firme MEENA FINANCE étaient résumées en des termes non-équivoques :

- **La RD Congo doit agir sans naïveté, en se dotant des moyens de se protéger ;**
- **La RD Congo ne doit pas lancer ce combat seule mais doit profiter d'une dynamique mondiale ;**
- **Organiser progressivement l'indépendance alimentaire de la RD Congo.**

De manière consciente, les Gouvernements successifs, avec la complicité de certains opérateurs économiques véreux, depuis 2013, se sont abstenus d'implémenter toutes les recommandations sus-vantées. **Cette abstention coupable a eu des effets néfastes sur la**

¹ Ce rapport est téléchargeable sur le site web de l'ACAJ en suivant le lien <https://acajrdc.org/menaa-finance-audit-des-prix-et-du-commerce-triangulaire/>

consistance du panier de la ménagère délibérément sacrifié sur l'autel du profit personnel des opérateurs économiques du secteur et de leurs soutiens politiques.

Nonobstant le réveil tardif, l'ACAJ invite le Gouvernement « des Warriors » à prendre toutes les dispositions pour que les décisions annoncées, dont le caractère hautement social est patent, soient matérialisées dans les meilleurs délais aux fins de soulager le peuple congolais dangereusement menacé par l'insécurité alimentaire.

L'ACAJ encourage le Gouvernement à poursuivre la concertation avec toutes les parties prenantes concernées dont les organisations de défense des consommateurs pour une issue favorable à la population.

Toutefois, pour prévenir des résistances et/ou sabotages prévisibles de la part des cartels des importateurs des produits surgelés, privés de leur bifteck, l'ACAJ recommande au Gouvernement **d'envisager d'ores et déjà des solutions alternatives capables, d'une part d'assurer une maîtrise optimale des circuits de commande auprès des fournisseurs étrangers et, d'autre part de maintenir une desserte maritime régulière et sans interruption à partir des centres d'approvisionnements jusqu'aux points de consommation.**

« S'agissant d'une question touchant à la souveraineté alimentaire de la RD Congo, le Gouvernement sera jugé sur sa capacité effective à sortir les congolais de la famine galopante qui les accable inexorablement, a conclu Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ.

Pour toute information supplémentaire, contactez :
Mme Yvette Mundi, Chargée de Communication
Téléphones : + 243 81 048 8537, 97 223 7996
Email : infoacaj@acajrdc.org